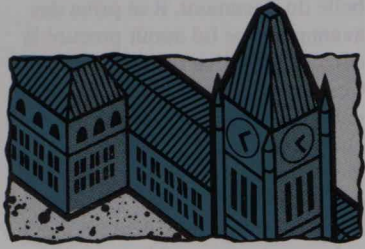


EN DIRECT DE LA COLLINE PARLEMENTAIRE



À la Chambre

■ Tout au long du printemps et au début de l'été, l'Opposition a continué d'interroger le gouvernement sur son plan concernant l'achat de sous-marins à propulsion nucléaire. Le 6 juin, le député libéral Lloyd Axworthy a souligné que l'ambassadeur du Canada à l'ONU, Stephen Lewis, avait condamné le plan en question pendant une conférence qui se tenait à Montréal. Dans sa réponse, le gouvernement a bien précisé que M. Lewis, qui a quitté son poste le 1er août, parlait alors en son nom personnel. Après que le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, eut appuyé l'accord proposé par le gouvernement sur le libre-échange avec les États-Unis, à l'occasion d'une séance conjointe du Parlement, le 22 juin, le député libéral Len Hopkins s'est demandé le lendemain si, pour obtenir la sanction de Mme Thatcher, le gouvernement avait dû promettre de préférer le sous-marin britannique à son concurrent français. Mme Thatcher a fait allusion à l'achat des sous-marins pendant qu'elle félicitait le Canada de sa contribution à l'OTAN. Les sous-marins britanniques, a-t-elle déclaré, sont les meilleurs, et le Canada doit s'équiper de ce qu'il y a de mieux.

Les 4 et 5 juillet, l'annonce qu'un avion de ligne iranien avait été abattu par la Marine américaine a dominé la période de questions. Le gouvernement a refusé d'écouter l'Opposition qui réclamait la tenue d'une enquête internationale sur l'incident, par l'entremise des Nations-Unies, mais il s'est dit d'accord pour que l'Organisation de l'aviation civile internationale convoque une séance extraordinaire pour étudier la question. Dans un débat orageux, M. John Crosbie, ministre du Commerce extérieur, a rejeté l'appel du Nouveau Parti Démocratique (NPD) qui se disait en faveur de la constitution d'une force navale onusienne de maintien de la paix dans le golfe Persique, et il a affirmé que le gouvernement

soutenait sans réserves les efforts déployés par les États-Unis et d'autres alliés occidentaux pour protéger les voies internationales de navigation et la liberté de passage dans le Golfe.

Comités parlementaires

■ Le rapport parlementaire le plus important paru pendant l'été s'intitule *Appui au Groupe des Cinq : le Canada et le processus de pacification en Amérique centrale*. Le document a été publié le 5 juillet, et c'était le premier rapport du Comité spécial de la Chambre des communes sur le processus de pacification en Amérique centrale, comité qui a été constitué le 29 janvier et qui compte cinq membres.

Les deux premières recommandations traduisent clairement le ton général du rapport : «Le Canada devrait faire tout ce qu'il peut pour soutenir les cinq pays d'Amérique centrale dans leurs initiatives de paix, par les moyens que ces pays jugent utiles.» «Le Canada devrait jouer un rôle important en mobilisant la communauté internationale - les institutions multilatérales et un large éventail de puissances intermédiaires notamment - en faveur de la paix, de la démocratie et du développement en Amérique centrale.» Le Comité a par ailleurs conclu que le Canada doit faire l'impossible pour encourager la coopération régionale préconisée dans le Deuxième Accord d'Esquipulas.

Parmi les autres recommandations, on peut notamment lire les suivantes : que le Canada affecte 100 millions de dollars au cours d'une période de cinq ans pour encourager une contribution multilatérale plus grande au développement économique de la région; que le Canada appuie énergiquement les efforts régionaux déployés pour créer un Parlement centraméricain; que le Canada améliore sa représentation diplomatique dans les cinq pays de la région; et que le Canada accueille favorablement toute demande le priant de participer à une force de vérification et de maintien de la paix, même si elle n'émanait que de «certains ou même un seul des cinq pays, à condition qu'aucun d'eux ne s'oppose officiellement à la participation du Canada». À ce dernier égard, notre

pays a déjà accepté une demande provisoire formulée le 7 avril par les cinq pays qui l'invitaient à constituer, avec l'Espagne et la République fédérale d'Allemagne, un «groupe technique auxiliaire» pour élaborer un mécanisme de vérification et de surveillance qui répondrait aux besoins de la région en matière de sécurité. En dépit de bien des efforts, cependant, les ministres centraméricains des Affaires étrangères n'ont pu confirmer cette invitation, de sorte que les trois gouvernements extérieurs ne peuvent toujours pas aller de l'avant.

En juin, le Comité permanent de la défense nationale (Chambre des communes) a déposé un rapport sur la Réserve des Forces canadiennes. Il a fait écho aux opinions de ceux qui, au Sénat et à la Chambre, réclament depuis des années la modernisation de la Réserve. L'an dernier, le Livre blanc sur la défense annonçait la mise en oeuvre d'un nouveau «concept de la force totale» en vertu duquel la Réserve serait effectivement intégrée à la Force régulière, au lieu de constituer un élément distinct de cette dernière et subordonné à elle. Le Comité fait cependant une mise en garde : «Tout en approuvant le principe de la force totale ..., le Comité incite vivement le ministère de la Défense nationale à réexaminer ses objectifs généraux en matière d'effectifs, tout en essayant de prévoir l'infrastructure humaine et matérielle nécessaire au soutien de nos forces au cours des 120 premiers jours au moins après le déclenchement des hostilités.» À l'heure actuelle, la Défense nationale vise à doter l'ensemble des forces armées de 180 000 membres (90 000 dans la Force régulière, 65 000 dans la Première Réserve, et 25 000 dans la Réserve supplémentaire disponible) d'ici l'an 2002. Étant donné que le taux de pertes sur le front d'Europe centrale se situerait, estime-t-on, entre 1 et 3 p. 100, le Comité craint que les effectifs totaux actuellement prévus pour l'an 2002 se révèlent «désastreusement bas, compte tenu du potentiel énorme de destruction acquis par les armes conventionnelles depuis la Seconde Guerre mondiale».

En bref de la colline

■ Le 11 juillet, le parlement a adopté une nouvelle Loi sur les

mesures d'urgence qui remplacera la Loi de 1914 sur les mesures de guerre. Le texte a subi plusieurs modifications depuis qu'il a été déposé en Chambre pour la première fois; le plus important changement retire au Cabinet tout pouvoir de promulguer des règlements «prévoyant la détention, l'emprisonnement ou l'internement de citoyens canadiens ou de résidents permanents ... à cause de leur race, de leur nationalité d'origine, de leur ethnie, de leur couleur, de leur religion, de leur sexe, de leur âge ou de handicaps mentaux ou physiques».

■ En juin, le Comité permanent des droits de la personne a déposé en Chambre son premier rapport, qui s'intitulait *Les droits de la personne derrière le Rideau de fer* et qui était fondé sur les résultats de diverses réunions avec des groupes intéressés un peu partout au Canada. Le rapport recommande que le Canada continue à promouvoir énergiquement le respect des droits de la personne dans les pays du bloc communiste, et il exhorte le gouvernement à ne souscrire à la proposition de l'URSS, qui veut tenir à Moscou une conférence sur la coopération humanitaire, que si elle remplit certaines conditions, par exemple libérer les membres emprisonnés des groupes de surveillance d'Helsinki.

■ Le 14 juin, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur a présenté un rapport sur le conflit militaire en Éthiopie, et il s'y est particulièrement intéressé à l'incidence de la guerre sur l'acheminement des secours. Diverses recommandations soulignent la nécessité de s'assurer que l'aide humanitaire bénéficie effectivement à la population, et non au gouvernement éthiopien.

■ Le 20 juin, des questions ont été posées en Chambre au sujet du coup militaire survenu en Haïti. M. Hudon, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a réitéré la politique du gouvernement consistant à reconnaître l'État de Haïti plutôt qu'un gouvernement donné; il a ajouté que le Canada maintiendrait là-bas sa représentation diplomatique au niveau actuel. □

— GREGORY WIRICK